



**Direction
Régionale
de l'Équipement**

**Basse
Normandie**



**PREPARATION DU CONTRAT DE PLAN
Séminaire du 15 avril 1998**

LES APPROCHES TERRITORIALES

LES APPROCHES TERRITORIALES DANS LE CONTRAT DE PLAN

- 1. L'ELABORATION D'UNE REFERENCE TERRITORIALE DE L'ETAT**
- 2. LA DEFINITION DES TERRITOIRES DE BASE**
- 3. LA DEMARCHE DIAGNOSTIC TERRITORIAL**
- 4. LES TERRITOIRES TESTS**

1. L'ELABORATION D'UNE REFERENCE TERRITORIALE DE L'ETAT

L'organisation de la réflexion régionale se propose de :

- ◇ définir une **représentation commune d'entités territoriales de référence**,

- ◇ résoudre à ce **niveau territorial reconnu comme pertinent** des enjeux de développement en collaboration avec les acteurs locaux.

Par cette construction d'une référence territoriale, il s'agit de :

- ◇ **définir l'architecture de l'action de l'Etat sur les territoires, les pays, les agglomérations, les réseaux,**
- ◇ **viser une répartition équilibrée de services et d'équipements de base,**
- ◇ **assurer l'accès aux grands services et aux équipements spécialisés des pôles,**
- ◇ **faciliter les initiatives locales autour de projets.**

Cette conception des approches territoriales répond à de grandes préoccupations :

- ✧ **arrimer les agglomérations** les plus importantes et leur territoire d'influence au réseau métropolitain national, interrégional et aux régions européennes,
- ✧ **répartir les équipements** de niveau national et régional de manière à conforter des territoires et des pôles régionaux,
- ✧ **agir à partir des identités régionales** de type « pays » (spécificités économiques, sociales, culturelles, environnementales, etc...) pour soutenir les initiatives et projets issus des collectivités locales.

Pour atteindre ces objectifs l'organisation de la réflexion régionale proposée est de mettre en place une **démarche PROJET** :

Dans sa phase initiale cette démarche PROJET correspond :

- ◇ **aux choix de territoires de base à partir des bassins, zones, pays servant à l'action des directions régionales (groupe de travail D.R.E.)**

- ◇ **à l'élaboration de diagnostics territoriaux sur ces territoires de base communs (calage de la méthode sur deux territoires-tests : LE PAYS D'AUGE et NORD COTENTIN).**

La mise en œuvre de cette démarche suppose de disposer de **diagnostics à l'échelle de chaque territoire de base.**

2. LA DEFINITION DES TERRITOIRES DE BASE

Pour aboutir à une "territorialisation" pertinente de la Basse-Normandie 3 approches ont été menées en parallèle :

1 - approche dite des bassins : organisation de l'offre de service

2 - approche dite des pays : organisation de l'aménagement local

3 - approche dite des aires d'influence et des pôles : organisation par l'armature urbaine

1 - LES BASSINS : ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Les bassins sont la référence d'une OFFRE DE SERVICE dans trois domaines essentiels pour la vie des territoires :

l'éducation
la santé
l'emploi

◇ **l'offre en éducation** est organisée à partir de :

2 pôles urbains d'enseignement supérieur : Caen, Cherbourg

11 bassins d'éducation concertée (fonction bac et post bac)

zones rurales d'offre de service complet (collège)

◇ **l'offre en matière d'équipements sanitaires :**

- au niveau des équipements sanitaires 7 secteurs sanitaires,
- au niveau des équipements médico-sociaux le territoire de base est l'espace de proximité : quartiers pour la grande ville, canton pour l'espace rural, etc...

◇ **l'offre en matière d'emplois :**

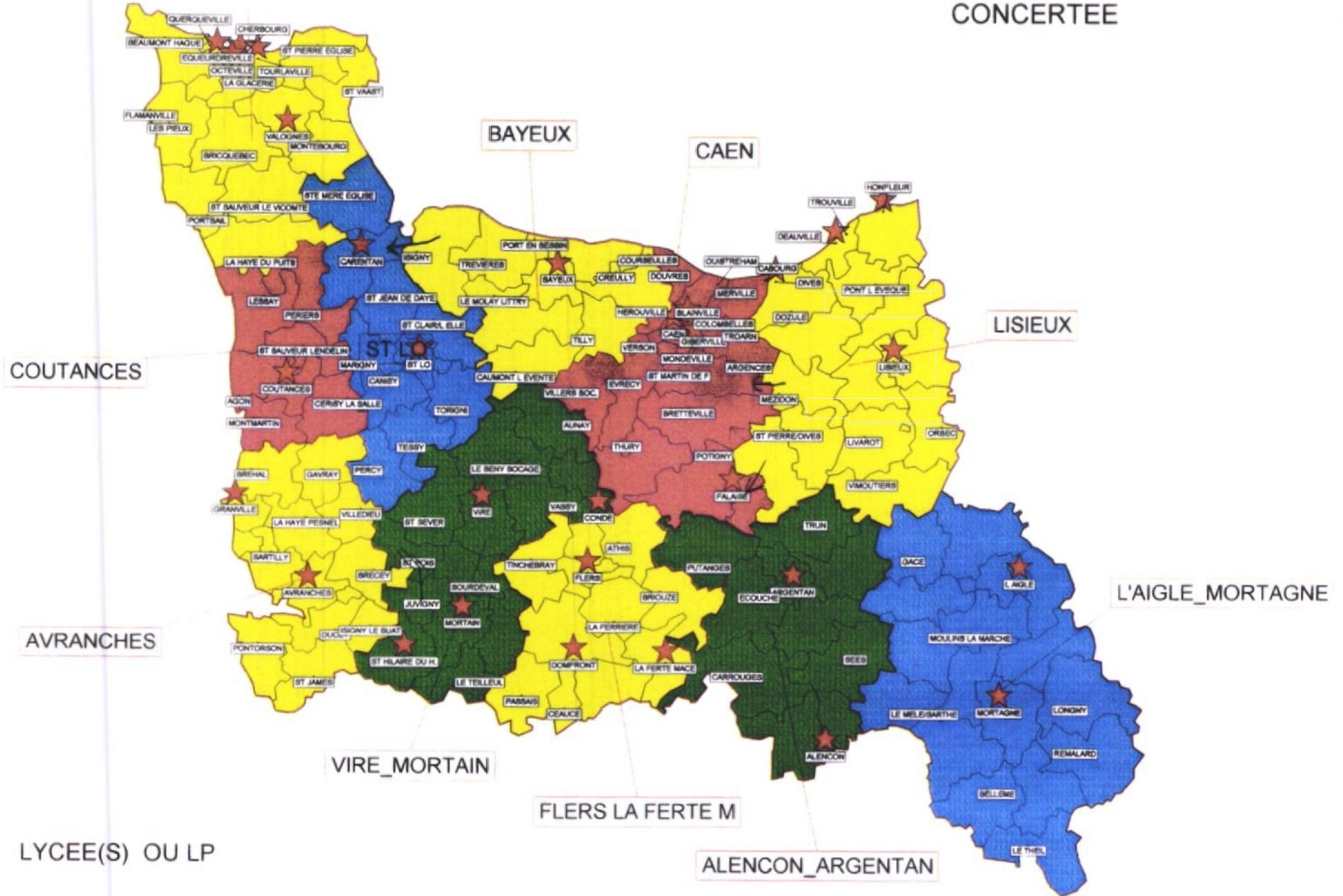
Les 10 zones d'emplois délimitent l'aire d'influence des principaux pôles d'emplois (aires géographiques où la population réside et travaille).

L'organisation territoriale induite par les offres

EDUCATION		SANTE		EMPLOI	
1	PAYS D'AUGE	1	PAYS D'AUGE	1	PAYS D'AUGE
2	BASSIN DE CAEN	2	BASSIN DE CAEN + BESSIN	2	ZONE D'EMPLOI CAEN - BAYEUX
3	BESSIN				
4	NORD COTENTIN	3	NORD COTENTIN	3	NORD COTENTIN
5	PAYS DE COUTANCES			4	PAYS DE COUTANCES
6	SUD MANCHE	4	SUD MANCHE	5	SUD MANCHE
7	CENTRE MANCHE	5	CENTRE MANCHE (+ Pays de Coutances)	6	CENTRE MANCHE
8	BOCAGE VIROIS	6	BOCAGE VIROIS + ORNAIS	7	BOCAGE VIROIS
9	BOCAGE ORNAIS			8	BOCAGE ORNAIS
10	ALENCON - ARGENTAN	7	ALENCON - ARGENTAN + PAYS D'OUCHE & PERCHE	9	ALENCON - ARGENTAN
11	PAYS D'OUCHE - PERCHE			10	PAYS D'OUCHE - PERCHE

NORD_COTENTIN

BASSINS D'EDUCATION CONCERTEE



LYCEE(S) OU LP



date de création : 1973
 dernière actualisation : 1993
 organisme compétent :
**Direction Régionale
 des Affaires Sanitaires
 et Sociales**

SECTEURS SANITAIRES

DÉFINITION

Le secteur sanitaire est la plus petite aire géographique d'évaluation des besoins de santé et d'organisation des professionnels pour y répondre.

10

ZONES D'EMPLOI

date de création : 1983

dernière actualisation : 1994

organisme compétent :

**Institut national
de la statistique
et des études économiques**



Les limites en couleur correspondent
aux frontières des bassins d'emploi

DÉFINITION

Une zone d'emploi est
une zone géographique
où la majeure partie de la
population réside et tra-
vaille. Elle délimite l'aire
d'influence des grands
pôles d'emploi.

Les éléments pour définir les territoires de référence :

- ✧ mis à part le regroupement de Caen et du Bessin les limites territoriales des bassins, d'éducation, de santé et d'emploi sont proches et relativement homogènes.

- ✧ les 11 bassins d'éducation concertée pourraient constituer **UNE BASE DE REFERENCE COMMUNE POUR LA STRUCTURATION TERRITORIALE DE LA REGION** (les différences avec les secteurs sanitaires et les zones d'emplois sont liés à des regroupements).

2 - LES PAYS : ORGANISATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL

Dans l'approche d'un certain nombre de services et de directions régionales le PAYS recouvre plusieurs conceptions ou logiques différentes d'approches territoriales.

- ◇ la 1ère correspond à **une logique de découpage** par unités géographiques, historiques, patrimoniales et culturelles,

- ◇ la 2ème correspond à **une logique stratégique** permettant d'engager des démarches de PROJET DE TERRITOIRE (valorisation de l'espace rural, des paysages, de l'économie locale)

- ◇ la 3ème correspond à **une logique institutionnelle** : intercommunalités, pays au sens de la loi aménagement du territoire.

1 - Découpages historiques, attractivités urbaines, diffusions culturelles donnent "15 pays".

NORD COTENTIN

MARAIS S/L'ISTHME

COUTANCAIS

SAINT-LOIS

BESSIN

PLAINE DE CAEN

PAYS D'AUGE

AVRANCHIN

BOCAGE VIROIS

MORTANAIS

BOCAGE DOMFRONTAIS

CAMPAGNE FLERTOISE

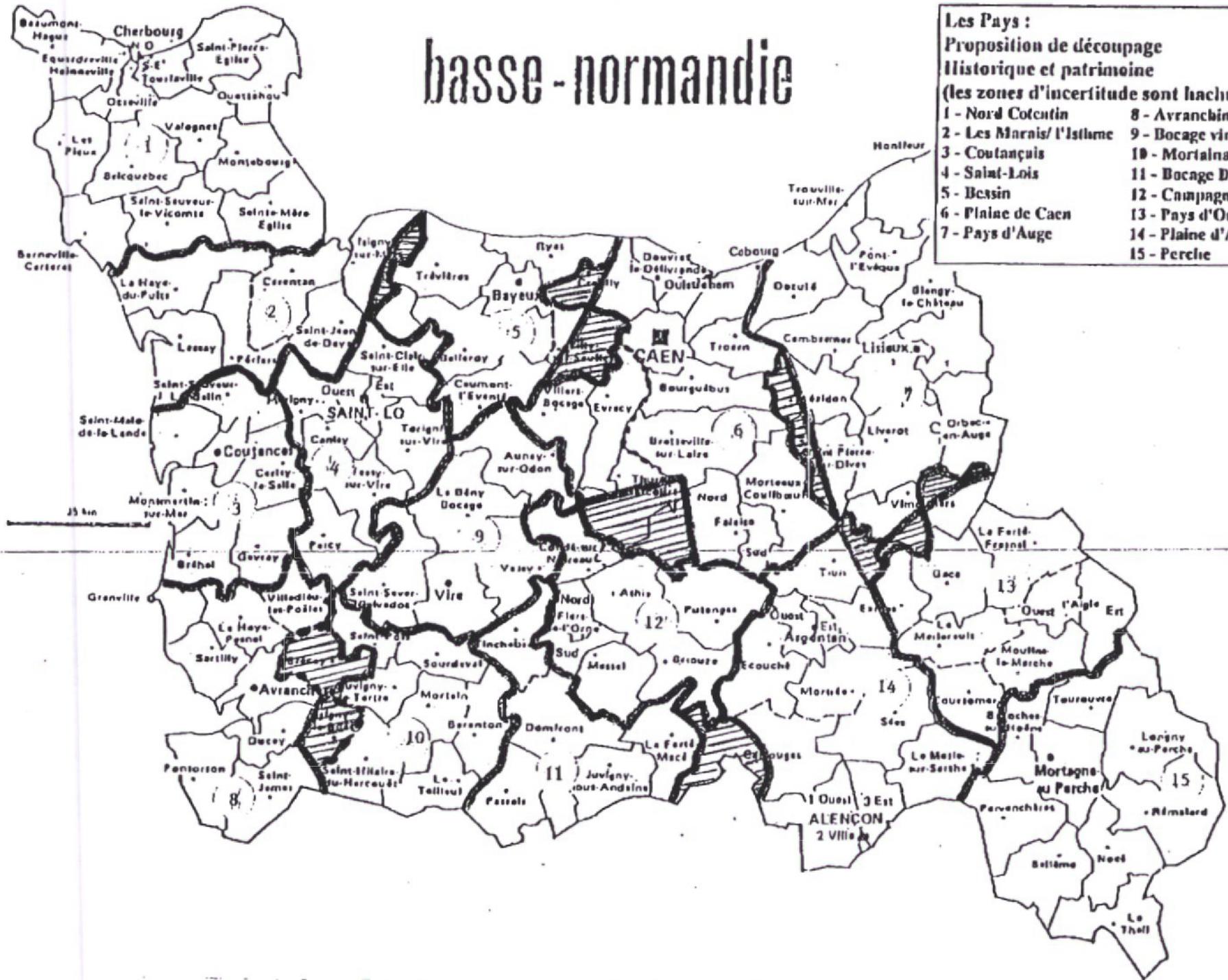
PAYS D'OUCHE

PLAINE D'ALENCON

PERCHE

basse - normandie

- Les Pays :**
Proposition de découpage
Historique et patrimoine
(les zones d'incertitude sont hachurées)
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1 - Nord Cotentin | 8 - Avranchin |
| 2 - Les Marnis/ l'Istme | 9 - Bocage virois |
| 3 - Coutançais | 10 - Mortalinois |
| 4 - Saint-Lois | 11 - Bocage Domfrontais |
| 5 - Bessin | 12 - Campagne Flerfoise |
| 6 - Plaine de Caen | 13 - Pays d'Ouche (L'Aigle) |
| 7 - Pays d'Auge | 14 - Plaine d'Alençon |
| | 15 - Perche |



2 - Logique de projet et logique institutionnelle

Il s'agit d' :

- ◇ une tentative de réponse aux difficultés d'organiser une intercommunalité,
- ◇ une volonté de dépasser et de s'affranchir de la géographie institutionnelle (limites cantonales, d'arrondissement, etc...),
- ◇ une capacité à réunir des acteurs et des projets sur une base territoriale simple et identifiable.

MANCHE

6 pays compris comme une échelle de réflexion et d'action sur la base supra-cantonale dont l'origine est liée à l'avancement de la réflexion sur la coopération intercommunale dans ce département :

NORD COTENTIN

PAYS DE GRANVILLE

PAYS DE COUTANCES

AVRANCHIN

PAYS DE SAINT-LO

MORTANAIS

ORNE

5 pays compris comme une perspective organisationnelle de développement et d'aménagement du territoire départemental

PAYS DE BOCAGE

PAYS D'OUICHE

PAYS D'ARGENTAN ET DU PAYS D'AUGE ORNAIS

PAYS DU PERCHE

PAYS D'ALENCON

CALVADOS

A l'intérieur des 3 grands territoires que sont :

LE PAYS D'AUGE

LA ZONE D'EMPLOI CAEN - BAYEUX

LE BOCAGE VIROIS

on peut identifier des spécificités :

LE BESSIN AUTOUR DE BAYEUX

LE PAYS DE FALAISE

et l'émergence de territoires interstitiels :

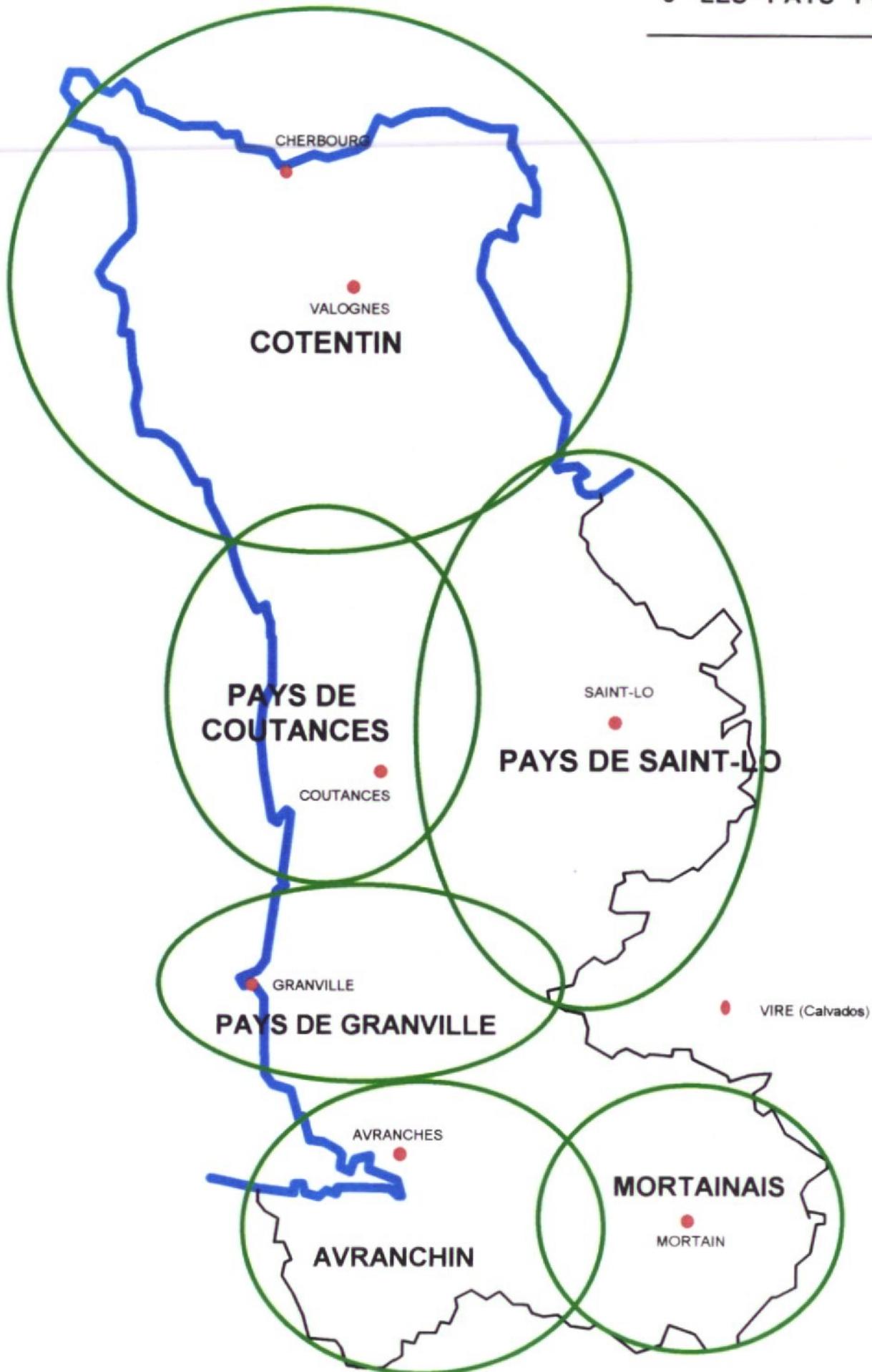
LE PRE-BOCAGE

LA SUISSE NORMANDE, etc...

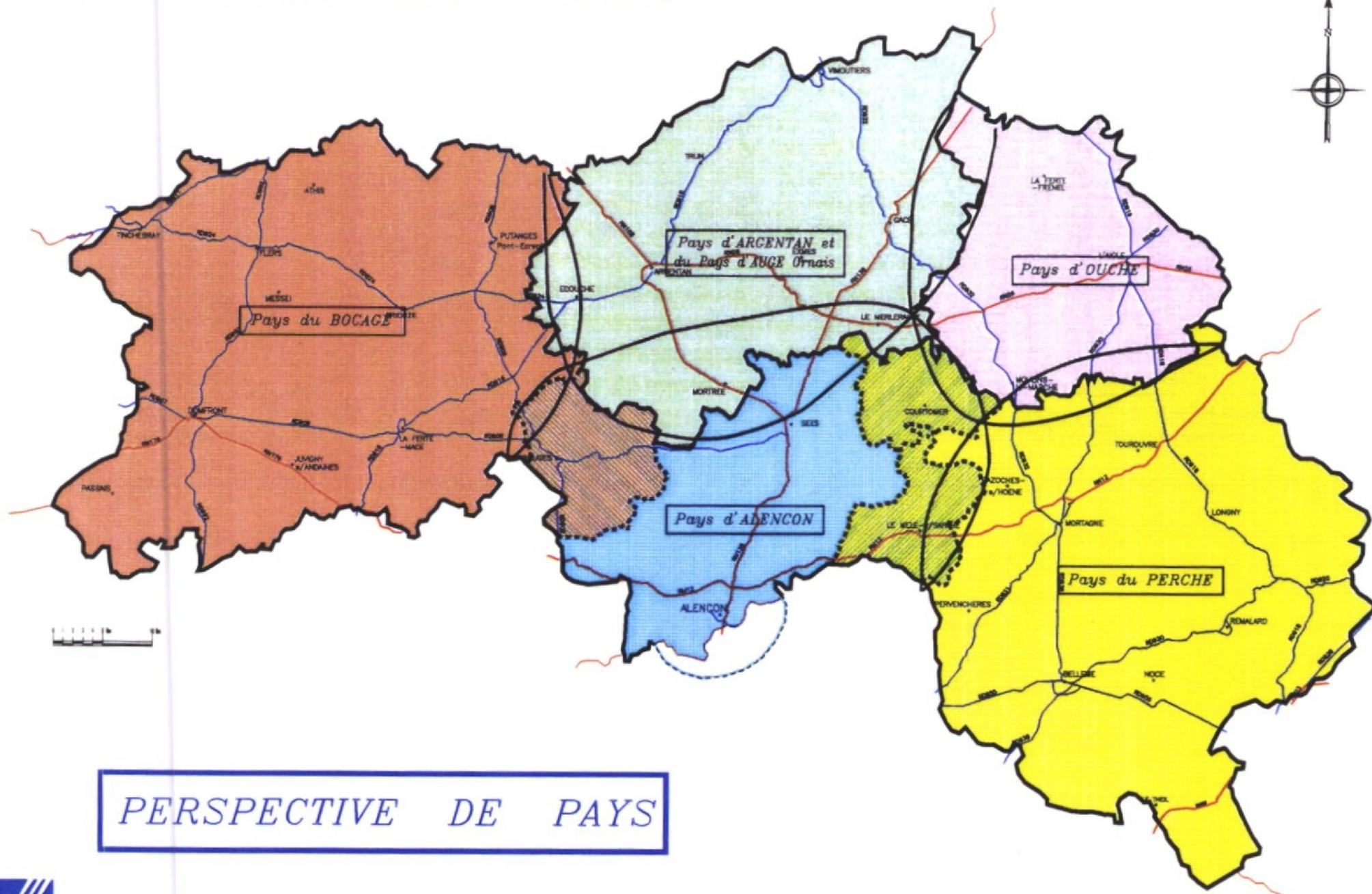
De cette approche par pays les indications à retenir pour élaborer une architecture régionale des territoires sont :

- ◇ malgré des logiques différentes quant à l'origine des pays (géographique, développement local, institutionnelle) il existe une certaine corrélation entre leur assise territoriale respective.

- ◇ une évidente proximité avec les bassins. Les différences proviennent de la subdivision en deux zones des bassins du Nord Cotentin, du centre Manche, du Sud Manche et du bassin de Caen.



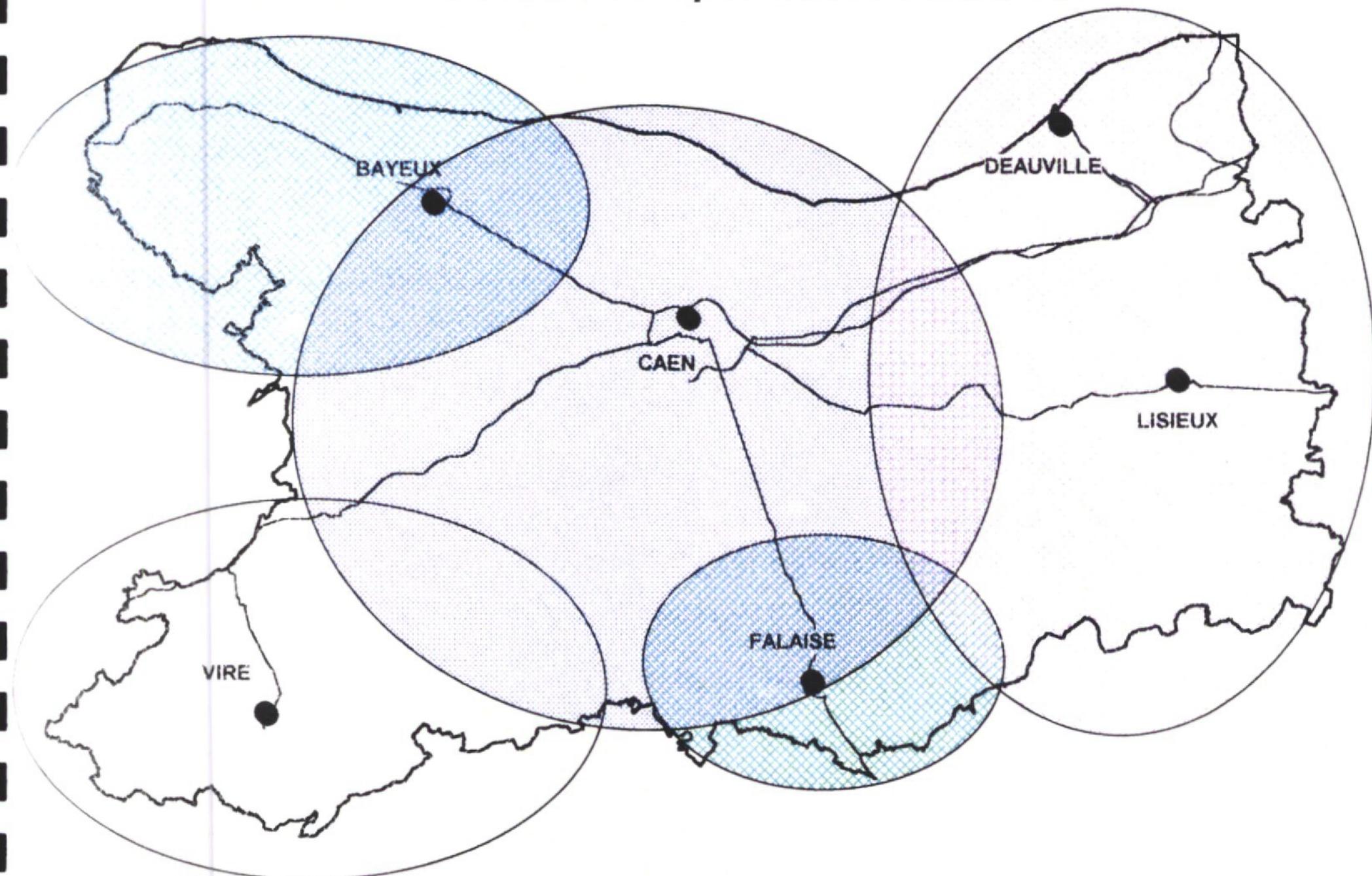
DEPARTEMENT DE L'ORNE



PERSPECTIVE DE PAYS



Calvados : les périmètres d'influence



3 - LES AIRES D'INFLUENCE ET LES POLES : ORGANISATION PAR L'ARMATURE URBAINE

Les pôles et leur aire d'influence constituent :

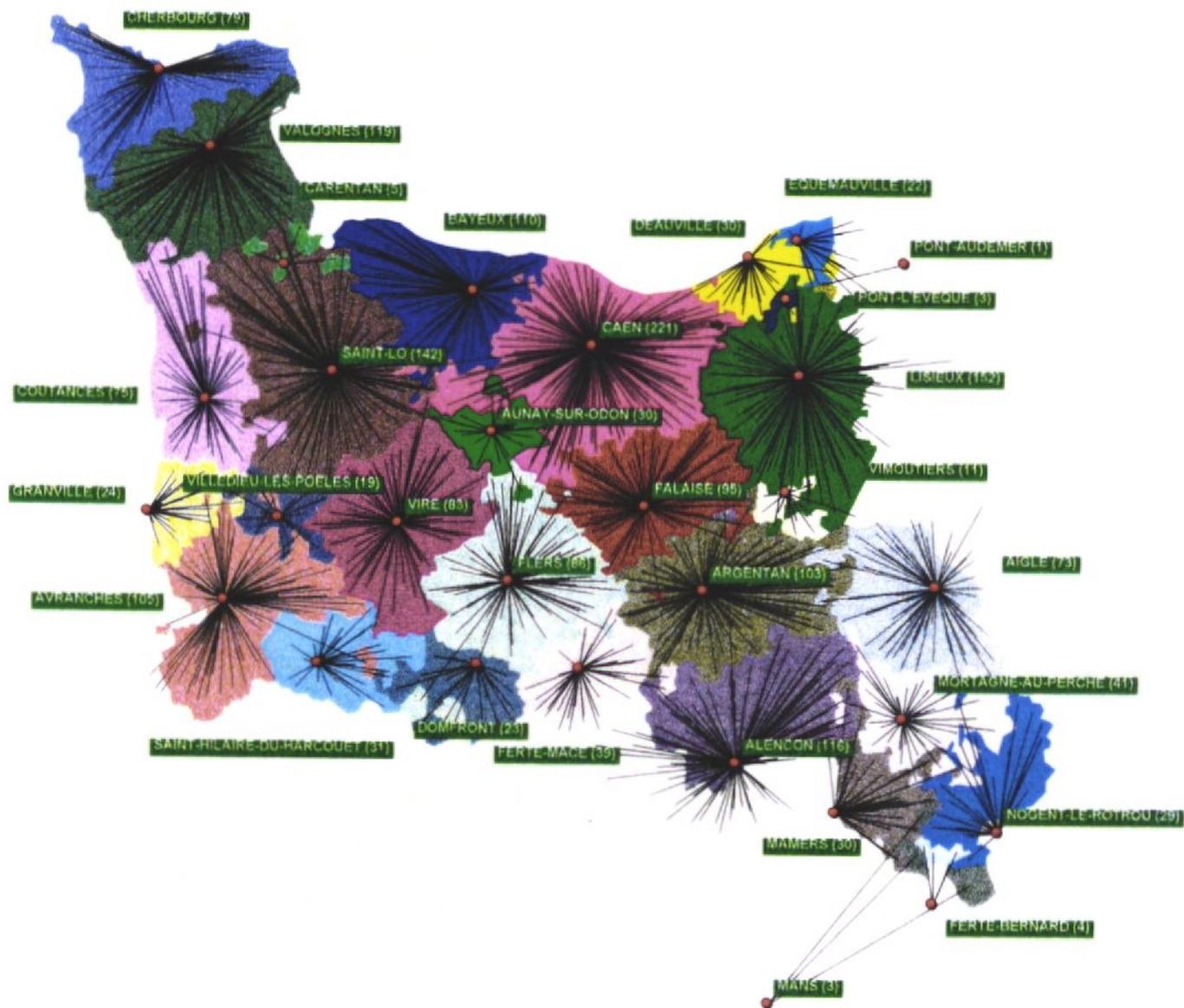
- ✧ **un niveau de référence commun** à toutes les approches sectorielles de l'Etat : éducation, santé, emploi, culture, etc...,
- ✧ **une constante dans les réflexions régionales** d'aménagement du territoire,
- ✧ **une opportunité d'organiser un espace cohérent** (territoires urbains - périurbains et réseaux) à partir des pôles de services, d'emplois et d'équipements définissant les aires attractions des villes-centres,
- ✧ **une possibilité "de regrouper"** l'aire attraction des villes, les zones d'influence des équipements et les zones d'emploi.

Les enseignements à retirer :

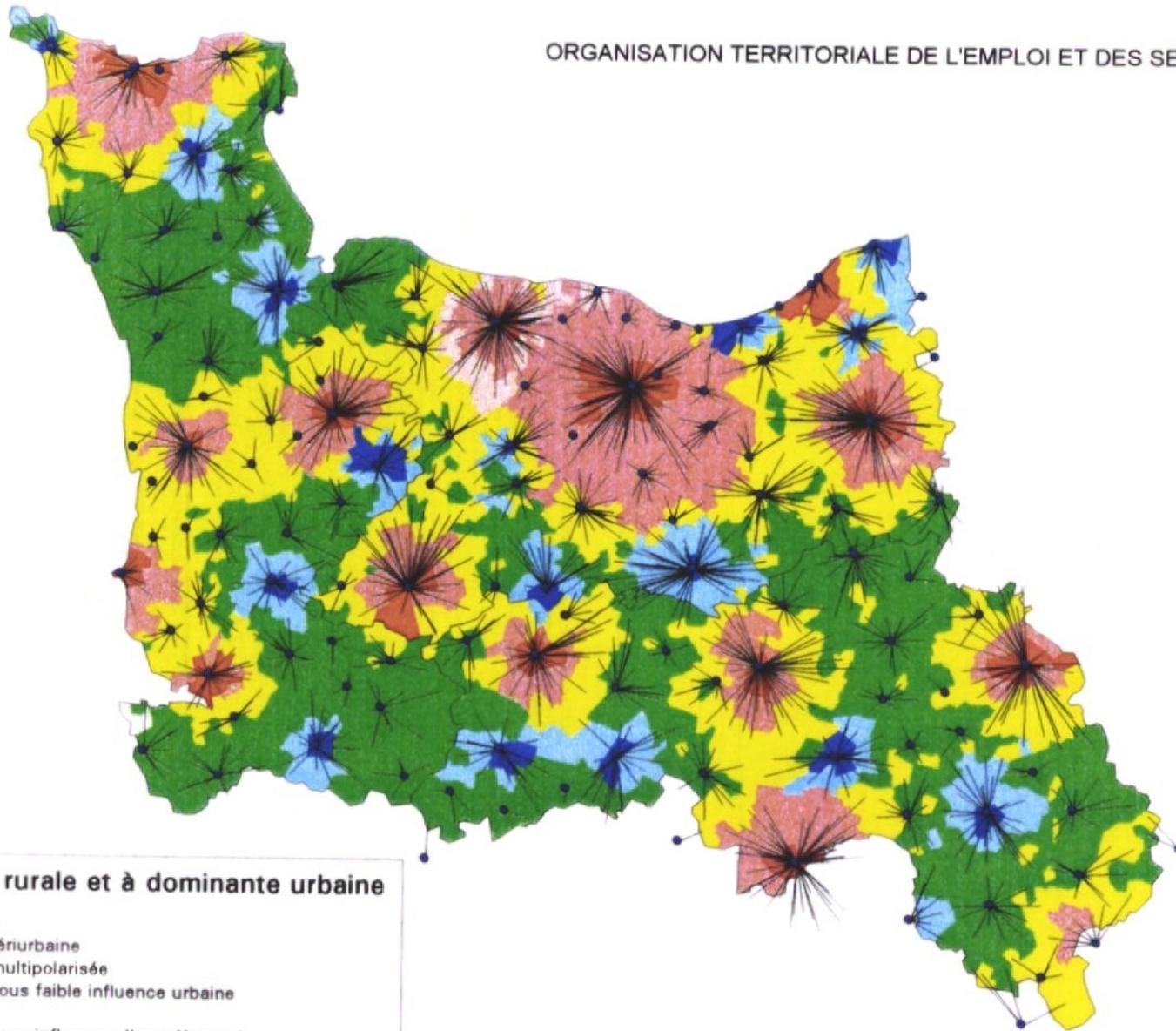
- ◇ **le lien entre le développement des pôles et le territoire,**

- ◇ **la nécessité d'organiser globalement le territoire et de définir un projet spécifique pour les pôles (projet d'agglomération).**

Aires d'attraction des villes-centres



ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI ET DES SERVICES DE PROXIMITE



Espaces à dominante rurale et à dominante urbaine

- Pôle urbain
- Couronne périurbaine
- Commune multipolarisée
- Commune sous faible influence urbaine
- Pôle rural
- Commune sous influence d'un pôle rural
- Rural isolé

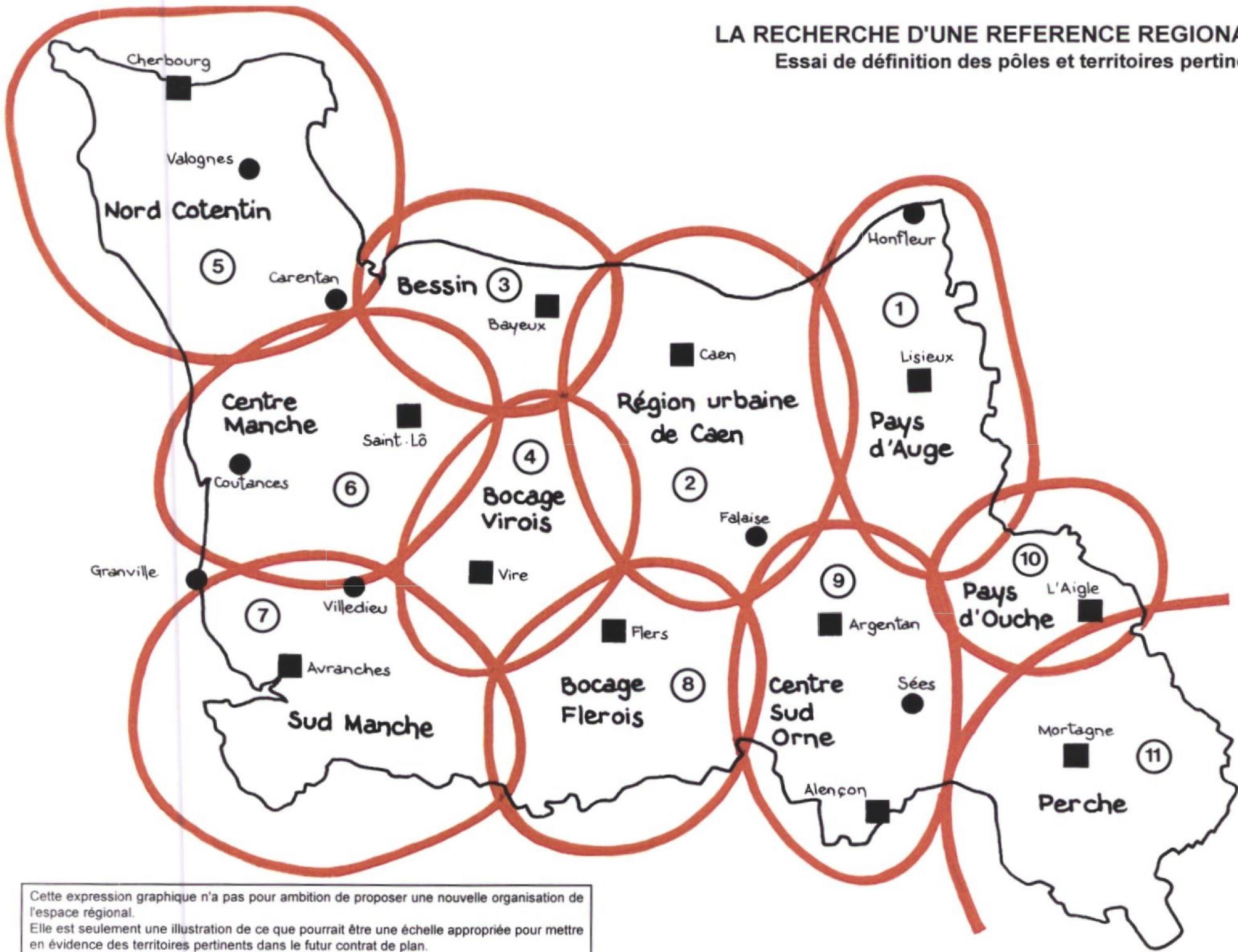
4 - LE CHOIX DE L'ORGANISATION TERRITORIALE REGIONALE

- ◇ *les bassins d'éducation, les secteurs sanitaires et les zones d'emploi pourraient constituer par leur relative homogénéité et corrélation géographique les territoires de référence du contrat de plan,*
- ◇ *les pays s'inscrivent assez facilement dans la logique des territoires de référence et ne diffèrent qu'en limite des enveloppes des 11 territoires,*
- ◇ *les pôles sont fondamentaux pour organiser à la fois la dynamique de développement des territoires et leur aménagement spatial,*
- ◇ *les territoires et pôles ainsi proposés constituent une capacité d'encadrement souple pour élaborer des programmes contractuels à partir de leurs enjeux spécifiques.*

CARTE DES TERRITOIRES

LA RECHERCHE D'UNE REFERENCE REGIONALE

Essai de définition des pôles et territoires pertinents



Cette expression graphique n'a pas pour ambition de proposer une nouvelle organisation de l'espace régional. Elle est seulement une illustration de ce que pourrait être une échelle appropriée pour mettre en évidence des territoires pertinents dans le futur contrat de plan.

5 - LA PROPOSITION

- ◇ **faire de ces 11 territoires la référence encadrant la réflexion sur la préparation du contrat de plan en précisant par territoire :**
 - **des diagnostics portés collectivement par les services (forces et faiblesses)**
 - **des lignes d'actions et les éléments constitutifs d'un PROJET D'ENSEMBLE pour le territoire (services, emplois, déplacements, environnement...)**
 - **le choix des grands équipements structurants spécifiques du territoire.**

- ◇ **assurer la complémentarité des politiques d'équipements et d'aménagement entre les agglomérations, villes, les aires d'influence, les bassins, etc... à cette échelle de pertinence,**

- ◇ **poursuivre AVEC LA REGION, LES DEPARTEMENTS ET LES VILLES la réflexion sur l'organisation générale des territoires bas-normands et sur le maillage territorial à organiser à partir des territoires, agglomérations, pays.**

3. LA DEMARCHE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les diagnostics territoriaux sont nécessaires pour affiner les contours et le contenu des territoires proposés pour l'organisation régionale.

L'élaboration de ces diagnostics a pour finalité de mettre en évidence territoire par territoire :

- les forces et faiblesses,
- les menaces et les potentialités,
- la capacité de développer des projets

Les approches :

1. Le profil socio-économique de chaque territoire

Cette première approche à partir d'un nombre limité d'indicateurs fournit un premier cadrage à partir du profil des territoires en termes de :

- démographie,
- emploi;
- services (formation, santé, culture)
- capacité de déplacements
- attractivité des pôles, villes, etc...
- accueil (habitat, logement) et solidarité.

2. Le profil organisationnel et stratégique de chaque territoire

Cette seconde approche aborde les enjeux territoriaux tels qu'ils se dégagent :

- des démarches de réflexion, de planification, d'études et de procédures spécifiques (schéma directeur, charte portuaire, charte d'environnement, programme local d'habitat, etc...),
- de l'organisation intercommunale des territoires actuellement en place :
 - communauté urbaine, district,
 - communauté de villes, communauté de communes, pays, etc...

3. Le profil des territoires issus de la mise en œuvre et du fonctionnement des services de l'Etat

La mise en œuvre d'une politique territorialisée par les services de l'Etat résulte :

- de la gestion prévisionnelle et stratégique des actions,
- des leviers dont dispose chaque service (financiers, réglementaires, prestations),
- de la demande locale (collectivités, milieux professionnels, associations).

Deux territoires : le PAYS D'AUGE et le NORD COTENTIN ont été retenus pour tester le contenu de cette méthode de diagnostic.

4 - LES TERRITOIRES TESTS

LE PAYS D'AUGE

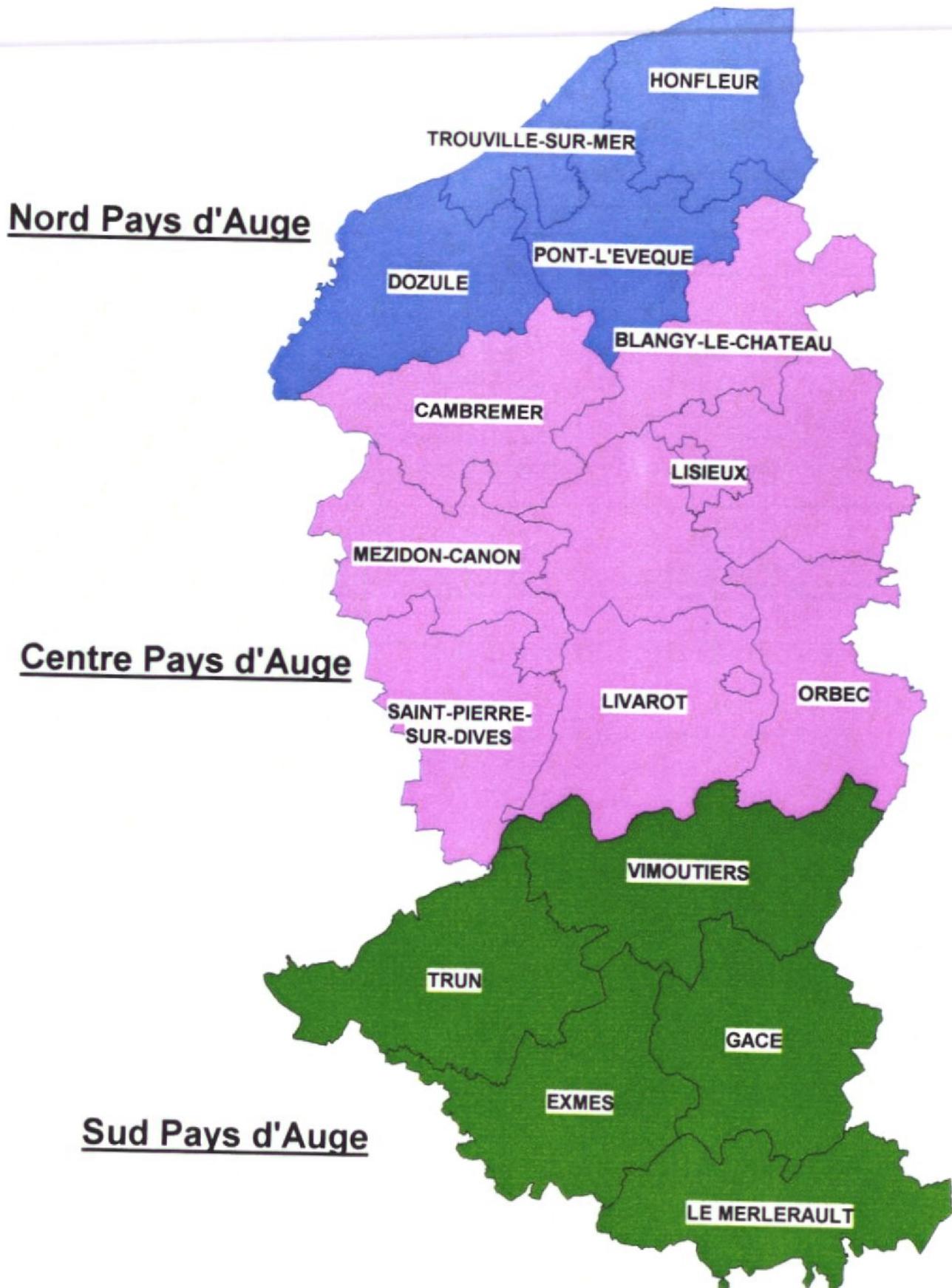
UN PAYS

TROIS ZONES

DEUX POLES

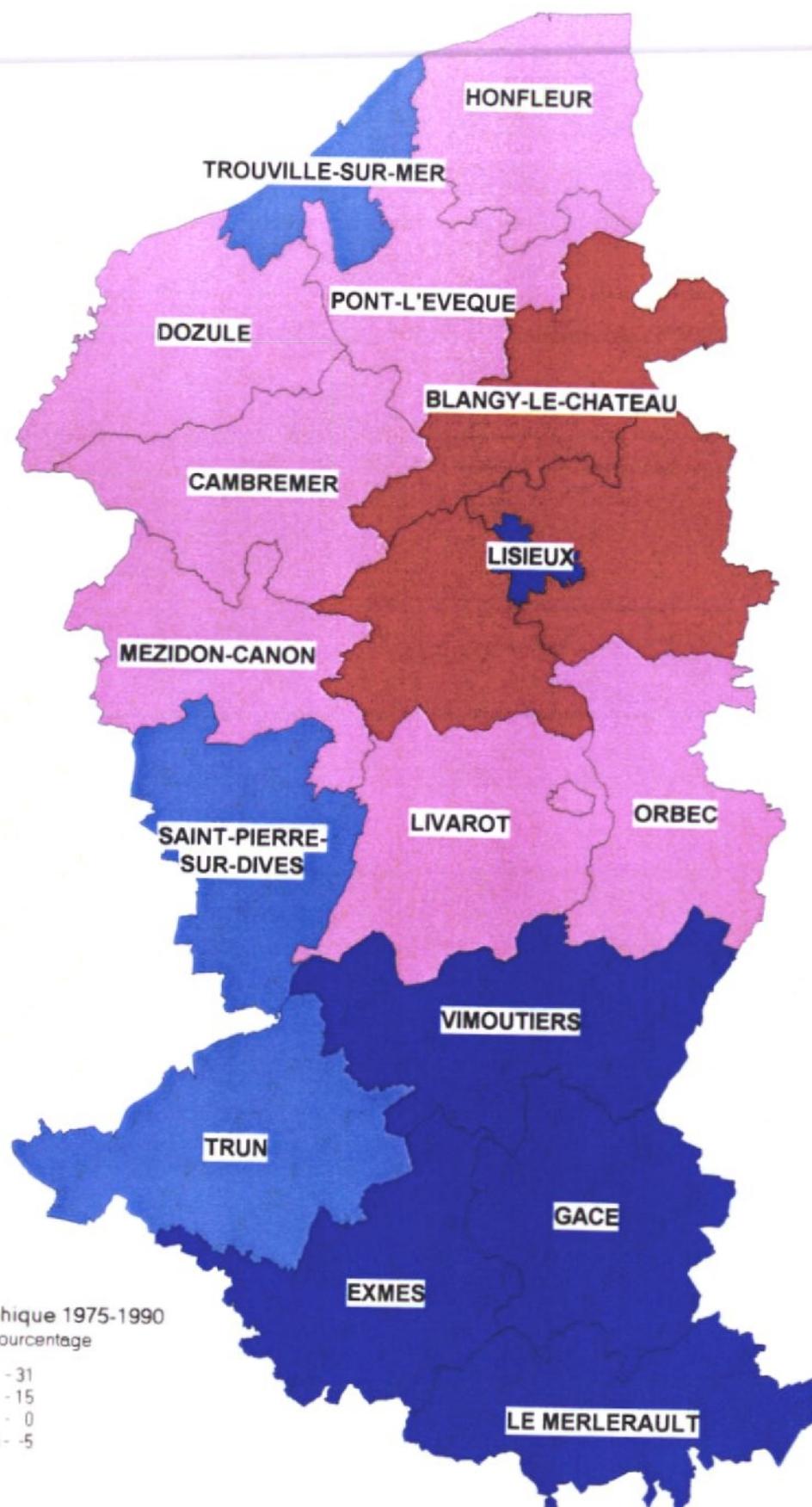
LE PAYS D'AUGE

Structuration du territoire

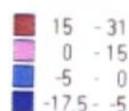


LE PAYS D'AUGE

Evolution démographique par canton

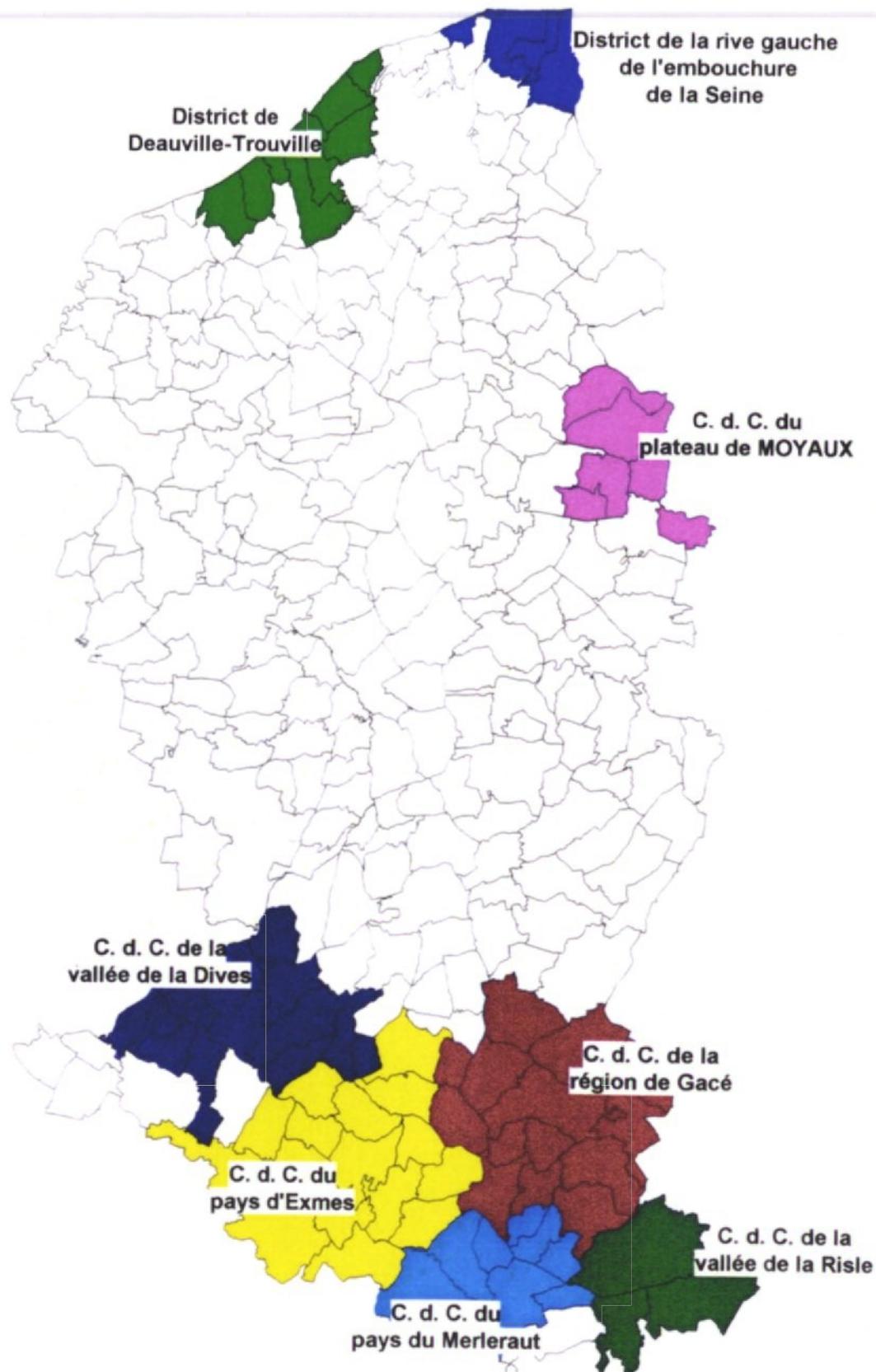


variation démographique 1975-1990
exprimée en pourcentage



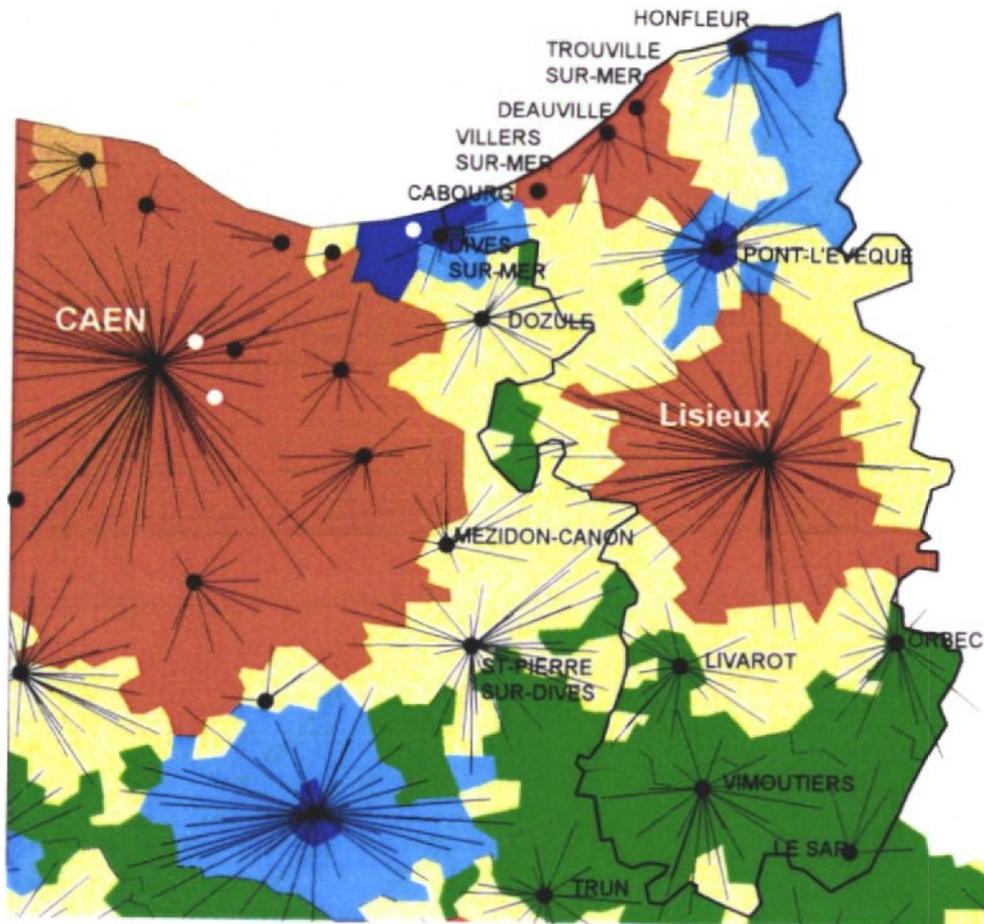
LE PAYS D' AUGÉ

Districts et communauté de communes





Profil d'un territoire



© Insee 1998 - IGN 1990
 Source : Insee

- | | | | |
|--|--|--|----------------------------|
| | Pôles urbains | | Espace à dominante urbaine |
| | Couronnes périurbaines | | |
| | Couronnes multipolarisées | | |
| | Communes sous faible influence urbaine | | Espace à dominante rurale |
| | Pôles ruraux | | |
| | Communes sous influence des pôles ruraux | | |
| | Communes rurales isolées | | |
| | Limites cantonales | | |
| | Aire d'attraction des commerces et services de proximité | | |
| | Pôles attractifs | | |
| | Communes équipées non attractives | | |

Les grandes caractéristiques du Pays d'Auge sont :

- **une organisation du territoire** en trois zones géographiques et économiques.
- **une armature urbaine dynamique** :
 - une ville moyenne Lisieux : 28 000 habitants, pôles économiques et d'emplois disposant d'un niveau conséquent de services,
 - des stations et villes touristiques de renommée internationale,
 - au sud des petits pôles de services et d'emplois enclavés.
- **des problèmes structurels**
 - une population en stagnation, peu qualifiée, un taux de chômage élevé,
 - une agriculture en mutation (des problèmes de diminution et de vieillissement de la population),
 - un tissu industriel diversifié mais insuffisamment développé,
 - une organisation intercommunale peu développée.

- **des atouts**

- une activité touristique forte,
- des services à la population bien représentés (30 emplois pour 1 000 habitants, 15 à Caen),
- une accessibilité multimodale (autoroutes, routes, fer) vers la Région Parisienne,
- des potentialités portuaires, industrielles et d'accueil (cadre de vie, etc...) à proximité de Port 2000 et du Havre,
- une activité portuaire à Honfleur bien positionnée par rapport aux potentialités actuelles de développement des trafics,
- une vie culturelle importante, des manifestations internationales, et des sites liés à l'histoire de l'art.

TROIS ZONES : LE NORD, LE CENTRE, LE SUD PAYS D'AUGE

LE NORD PAYS D'AUGE

- * une attractivité et un poids croissant des activités dans l'économie du Pays d'Auge (croissance de l'emploi de 5 % entre 1990 et 1997, 42 % des emplois totaux du Pays d'Auge en 1997, 52 % des créations d'entreprises depuis 1990).
- * des liens autoroutiers avec Caen, Rouen, Le Havre et Paris, un aéroport, etc....
- * Pont-L'Evêque, carrefour d'axes routiers importants.
- * un dynamisme touristique lié à l'attrait du littoral, à la proximité de la région Parisienne.
- * un parc de résidences secondaires très important (Villers-sur-Mer : 88 %, Deauville et Trouville : plus de 60 %).
- * un secteur équipé pour les prestations aux particuliers (hôpitaux, équipements de loisirs, surfaces commerciales, etc...).
- * une plate-forme portuaire à Honfleur et un réservoir de terrains pour l'implantation d'entreprises, pour le développement des activités industrielles, commerciales et touristiques.

LE CENTRE PAYS D'AUGE

- * une tradition industrielle autour de Lisieux, pôle d'emploi principal du Pays d'Auge
- * une importance des services marchands et non marchands.
- * un secteur en mutation économique et industrielle.
- * une aire d'attraction économique de Lisieux à développer sur l'ensemble du Centre Pays d'Auge.
- * un secteur agro-alimentaire avec des produits locaux de forte notoriété.
- * une politique de construction de logements moyennement dynamique.
- * un tourisme vert en développement.

LE SUD PAYS D'AUGE

- * une zone à dominante rurale (faible densité de population : 29 habitants/km² - 64 habitants/km² sur l'ensemble du territoire du Pays d'Auge).
- * un pôle emplois industriels à Vimoutiers.
- * une zone enclavée.
- * de faibles échanges avec le Nord et le Centre du Pays d'Auge.
- * des navettes importantes avec le département de l'Orne.
- * une zone qui se situe en limite de plusieurs aires d'influence (Falaise, Argentan, ...).

DEUX POLES URBAINS : LISIEUX, TROUVILLE-DEAUVILLE

LISIEUX

- * une position géographique privilégiée (90 mn de Paris et 30 mn de Caen par voie ferrée, 30 mn de la Côte Fleurie..).
- * un tissu industriel diversifié, en voie de restructuration.
- * un secteur tertiaire important (services aux particuliers).
- * une activité touristique soutenue, mais concernée par un tourisme de passage plus que de séjour.
- * un pôle d'enseignement supérieur et d'importants équipements de santé.

DEAUVILLE-TROUVILLE

- * un pôle facilement accessible (A 13, pont de Normandie, aéroport, voie ferrée).
- * le pouvoir d'attraction d'une station balnéaire de réputation mondiale et des équipements de premier plan : port de plaisance, hippodrome, palais des congrès, etc....
- * une économie largement dépendante des services et de l'activité touristique.
- * une forte concentration de résidences, notamment secondaires
- * un secteur tertiaire très développé

Les 5 enjeux pouvant constituer la base d'une démarche de projet :

- ① - **développer dans le cadre de la procédure "PAYS" des programmes et projets pour chaque zone**
- ② - **réaliser les opérations des sites d'activités "estuaire" et les mettre en réseaux avec les sites des villes**
- ③ - **développer des logiques de projets sur les pôles principaux dans une perspective de contrat d'agglomération**
- ④ - **mettre en place un schéma d'infrastructures et de déplacements entre les pôles, centres secondaires**
- ⑤ - **développer une stratégie d'accueil et de mise en valeur des territoires ruraux à partir de la culture, du tourisme, des paysages, des services**

LE NORD COTENTIN

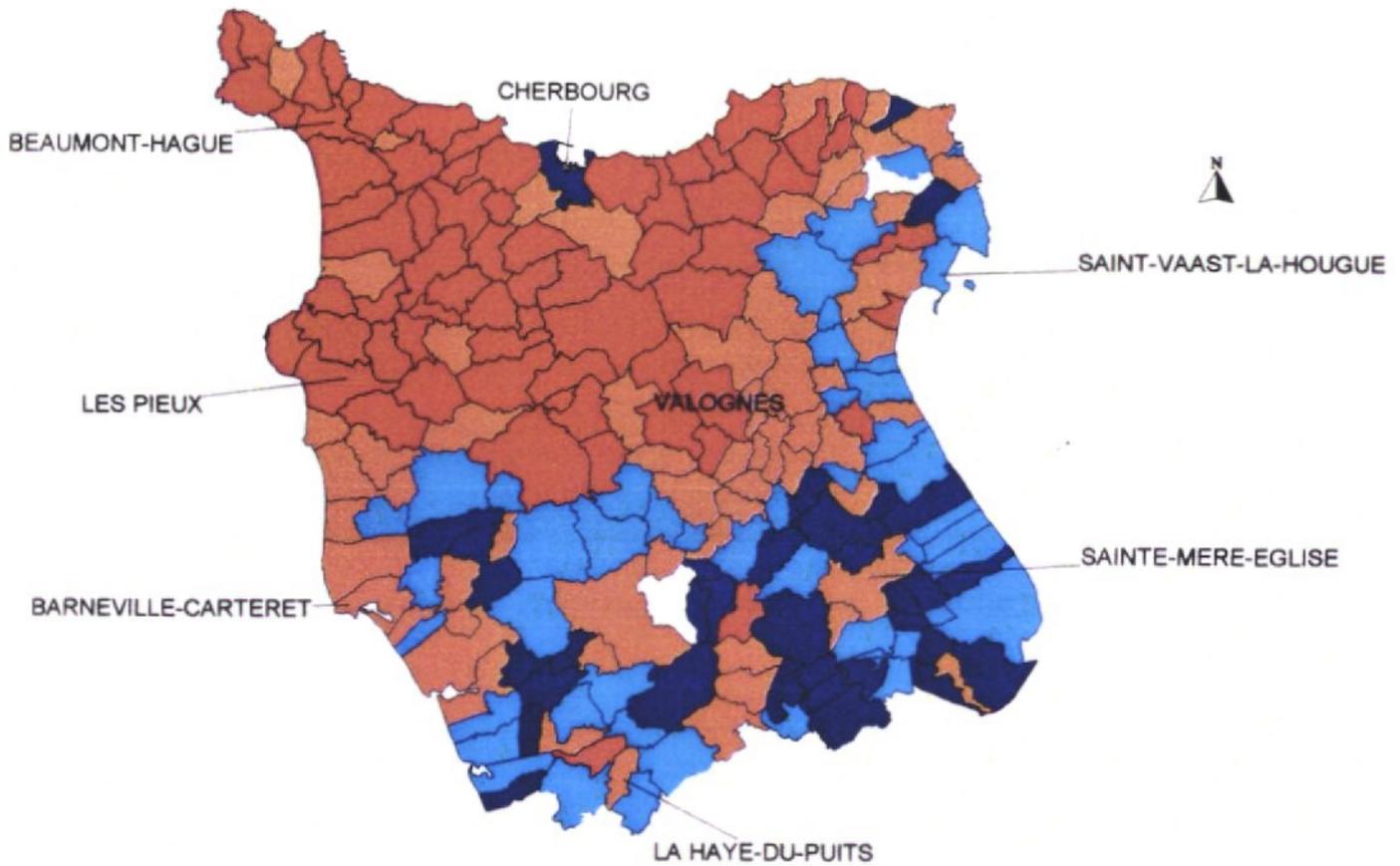
UN TERRITOIRE PERTINENT

UN POLE ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE REGIONAL

NORD COTENTIN

Démographie

Evolution 1975-1990



Croissance 75-90

■	0,25	- 1,63
■	0,0001	- 0,25
■	0	- 0
■	-0,15	- 0
■	-0,52	- -0,15



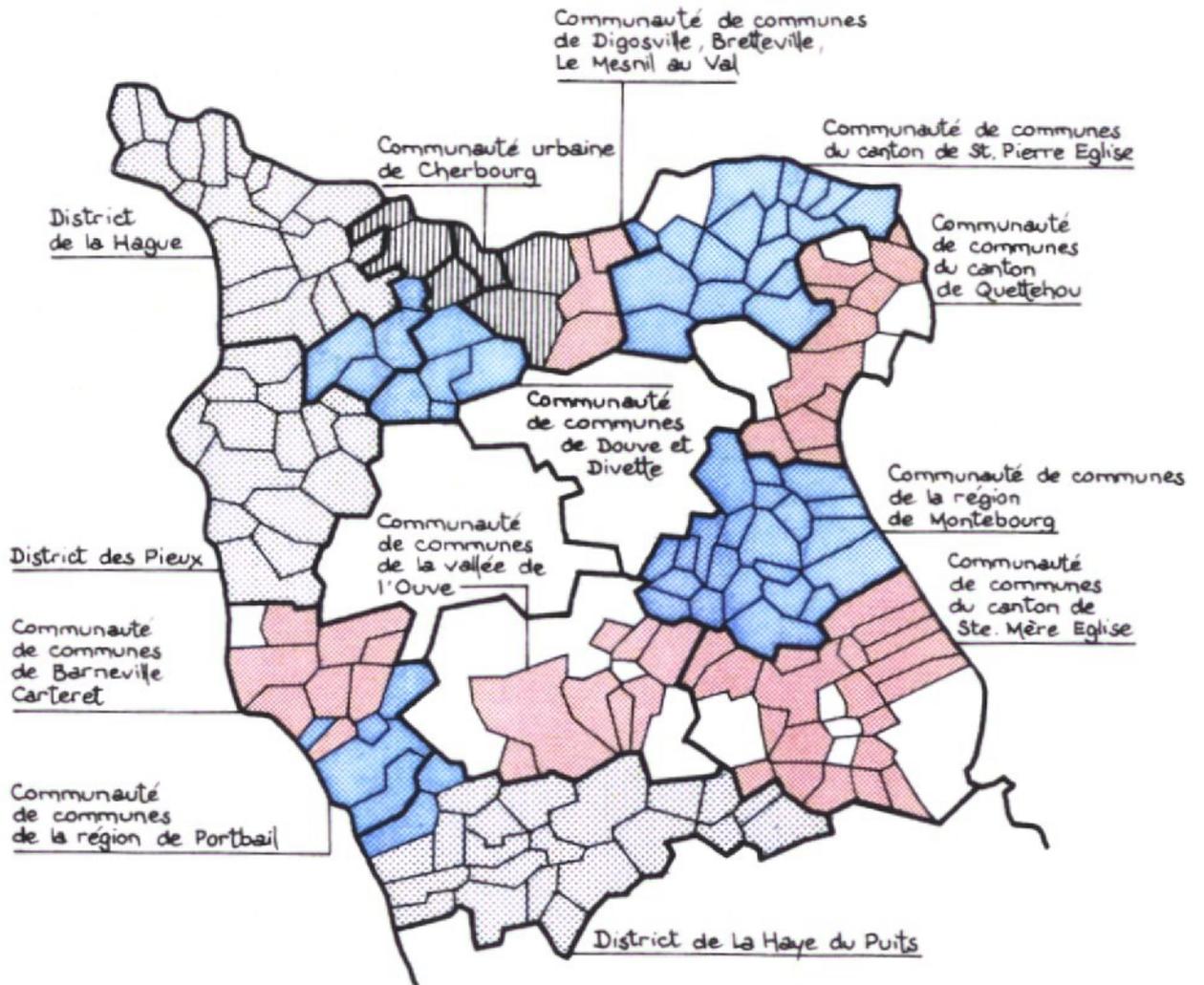
DRE
Basse Normandie
SOS-SIG

Sources: BD Carto (c) IGN, DRE, INSEE

0  25Km

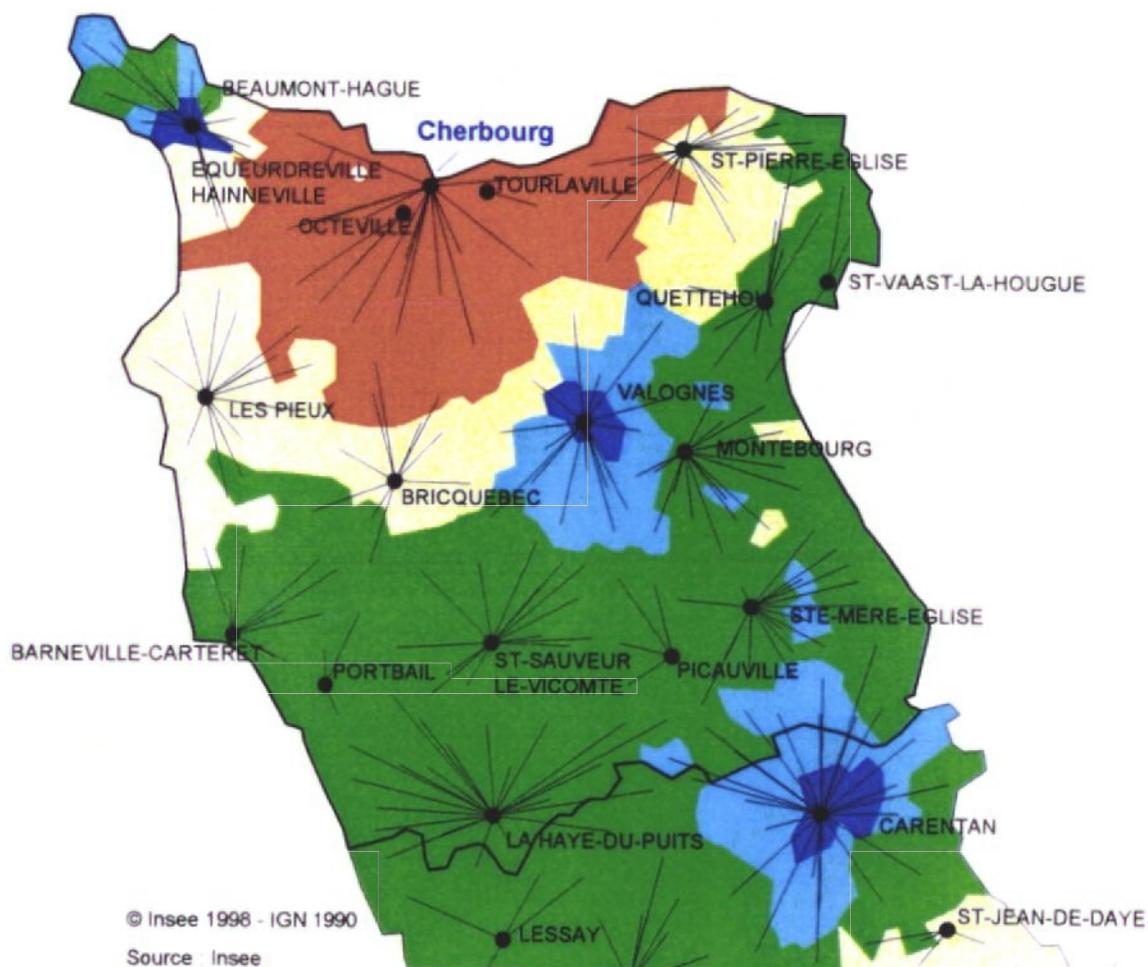
NORD COTENTIN

COOPERATION INTERCOMMUNALE





Profil d'un territoire



- Pôles urbains
 - Couronnes périurbaines
 - Couronnes multipolarisées
 - Communes sous faible influence urbaine
 - Pôles ruraux
 - Communes sous influence des pôles ruraux
 - Communes rurales isolées
 - Limites cantonales
 - Aire d'attraction des commerces et services de proximité
 - Pôles attractifs
 - Communes équipées non attractives
- Espace à dominante urbaine

Espace à dominante rurale

LE NORD COTENTIN

STRUCTURATION DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE PERTINENT

Une situation favorable pour une vocation logistique multimodale

- ⇒ Lien de passage privilégié entre le continent européen et l'Ouest des Iles britanniques
- ⇒ Une presqu'île
 - . plus de 150 km de façade maritime
 - . un port au coeur de la Manche
- ⇒ Une situation dépendante de sa desserte routière et ferroviaire,
- ⇒ Une agglomération de 92 000 habitants (80 000 en 1968) sans concurrence proche (Caen est à 140 km, Saint-Lô à 70 km)
- ⇒ Une aire d'attraction de l'agglomération qui s'est accrue depuis 20 ans avec la montée en puissance de la grande distribution et du développement industriel.

Le deuxième pôle économique et stratégique de Basse-Normandie

- ⇒ Le bassin d'emploi de Cherbourg regroupe 41% de la population active du département
- ⇒ 70 000 emplois
- ⇒ + de 9 000 entreprises (dont 45% situées dans l'agglomération de Cherbourg)
- ⇒ 4 entreprises majeures (D.C.A.N. : 4 100 emplois ; COGEMA : 3 000 emplois + 1500 à 2 000 personnes travaillant de façon quasi-permanente sur le site + 2 000 sous-traitant "maison" ; les C.M.N. ; E.D.F. Flamanville)
- ⇒ Autour de ces grands donneurs d'ordre de nombreuses P.M.I. sous-traitantes, fortement dépendantes des commandes publiques
- ⇒ Une culture industrielle et technologique maîtrisant les systèmes industriels des plus complexes.
- ⇒ Une culture de la mer : recherche (INTECHMER) ; construction navale (D.C.A.N.; C.M.N., J.M.V.), aquaculture, plaisance.

L'AGGLOMERATION LITTORALE ET MARITIME

⇒ Une communauté urbaine de 6 communes structurée par une ville centre et des communes associées.

Le résultat est une **agglomération multipolaire originale**

⇒ Le rapprochement de la ville et du port et la mise en place d'une **stratégie commune** dans la CHARTE PORTUAIRE.

⇒ Un site exceptionnel (une agglomération construite en amphithéâtre autour d'un port) mais « complexe » en terme de fonctionnement (circulation) et d'aménagement de l'espace urbain

⇒ Des opérations stratégiques à la fois par leur contenu et leur localisation :

- . la zone franche
- . la cité de la mer
- . la réaménagement du quartier des bassins (ancienne friche industrialo-portuaire), etc...

LE TERRITOIRE INTERIEUR

- ⇒ Différence entre l'Ouest (industries liées au nucléaire) et l'Est (agriculture et agro-alimentaire)
- ⇒ Valognes : porte du Nord Cotentin et accès vers le Val de Saire, La Hague, la Côte des Isles, Cherbourg
 - . terminal ferroviaire COGEMA
 - . opportunité foncière pour accueillir une grande zone d'activités à l'échelle du Nord Cotentin (raccordable au fer zone d'Armanville)
- ⇒ Un maillage dense de petits pôles relais (Beaumont-Hague, Les Pieux, Briquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Montebourg, Sainte-Mère-Eglise, Quettehou, Saint-Vaast-la-Hougue, Saint-Pierre-Eglise)
- ⇒ Une intercommunalité à fiscalité directe très développée (80% du territoire et des communes du Nord Cotentin)
- ⇒ Des alliances entre la communauté urbaine de Cherbourg et les deux districts de la Hague et des Pieux (financement d'une étude de faisabilité d'une zone d'activités de 100 ha dans le Haut Cotentin ; cité de la mer, etc...)
- ⇒ Des leviers financiers importants : TP COGEMA, fonds européens ≈ 300 millions de francs (1994-1999)

Les 5 enjeux pouvant constituer la base d'une démarche de projet :

- ① - **achever le désenclavement routier et ferroviaire (interne et externe à l'agglomération)**
- ② - **moderniser la fonction portuaire**
- ③ - **renforcer la complémentarité ville/port et développer un projet urbain au coeur de la ville centre**
- ④ - **soutenir et développer ce territoire d'entraînement économique et stratégique pour la région de Basse-Normandie**
- ⑤ - **diversifier l'industrie (transfert de technologie) et renforcer et valoriser le secteur des industries agro-alimentaires et de la mer.**